

Les tranches d'imposition fédérale

Revenu annuel imposable:	Taux d'imposition
Moins de 9 075 \$	10 %
Entre 9 075 et 36 900 \$	15 %
De 36 900 à 89 350 \$	25 %
De 89 350 à 186 350 \$	28 %
De 186 350 à 405 100 \$	33 %
De 405 100 à 406 750 \$	35 %
Plus de 406 750 \$	39,6 %

(Ces chiffres valent pour un célibataire, les seuils sont différents pour un couple.)

fiscaux français vivant en France n'auront pas de taxes à payer sur les titres d'une société américaine. Pour les résidents, si le conjoint survivant est américain, tous les biens dont il hérite sont exonérés de droits de succession. Contrairement à la France, les États-Unis autorisent leurs citoyens à déshériter leurs enfants. En revanche, le conjoint survivant a droit à un tiers de l'héritage (sauf s'il a décidé

d'y renoncer dans un accord pré-nuptial). **Attention !** Si un Français décède en France et qu'il laisse au moins 1 million de dollars sur un compte en banque américain à l'attention d'un membre de sa famille, celui-ci sera taxé en France.

Quelques adresses utiles
Internal Revenue Service (IRS)
www.irs.gov

Pour les questions relatives au régime

fiscal français des expatriés, le site de l'ambassade de France aux États-Unis est très bien fait : <http://fr.ambafrance-us.org/spip.php?article338>

Contacts
Attaché fiscal à l'ambassade de France : Florent Tesson.
Attaché fiscal adjoint : Elizabeth Livermore
4101 Reservoir Road, NW, Washington, DC 20007.
Tél. : (202) 944 6391.
impots.usa@attache.fiscal.org

Entreprendre

Vouloir monter sa propre boîte à New York relève du défi. Les démarches à entreprendre étant nombreuses, se faire aider n'est pas un luxe. Il ne faut surtout pas hésiter à prendre contact avec d'autres entrepreneurs : le networking, il n'y a que ça de vrai !

Aux États-Unis, il existe cinq régimes juridiques de sociétés.

La branch (succursale).

La general partnership (société en nom collectif).

La limited partnership (société en commandite).

La limited liability company (société à responsabilité limitée).

La corporation (société de capital), qui est le régime le plus fréquemment utilisé et aussi le plus souple.

Pour faciliter vos démarches

Divers organismes se proposent de vous accompagner.

French American Entrepreneurship

Award : un concours pour de jeunes entrepreneurs français désireux de se lancer aux États-Unis.
www.faea-us.com

Small Business Administration (SBA) : une agence indépendante du gouvernement fédéral qui donne des conseils aux entrepreneurs.
www.sba.gov

Score : cette association, spécialisée dans les petits business, propose des séminaires et des ateliers (certains services sont payants).
www.score.org

Un grand nombre de cabinets de consultants sont spécialisés dans l'aide aux entreprises françaises à l'installation aux États-Unis.

Stratégies Américaines
Ce cabinet tient un blog sur l'installation aux États-Unis qui est très bien fait.
www.strategiesamericaines.com

Altios
Des spécialistes de l'accompagnement à l'international.
www.altios-international.com
Transmark partners
Ce cabinet basé à New York aide

les entrepreneurs qui veulent se lancer aux États-Unis.
transmarkpartners.com

Triana Group
Ce cabinet met en lien des entreprises du domaine des technologies avec des clients potentiels.
www.trianagroup.com

Cross Border Network
Les deux fondateurs de ce cabinet spécialisé s'adressent aux entreprises françaises qui veulent s'attaquer au marché américain.

Hub 4 US
Des bureaux à Paris et New York. Spécialiste de la gestion de projet.
www.hub4.us.com

Les aides financières
UbiFrance, rubrique « Aides publiques à l'export ». www.ubifrance.fr
APCE, rubrique « Comment s'implanter aux USA ? ». www.apce.com
Bpifrance
www.bpifrance.fr

D'autres sites utiles
Chambre de commerce franco-américaine : www.faccnyc.org
Consulat général de France : www.consulfrance-newyork.org

Des agences accompagnent les entrepreneurs qui désirent s'implanter aux États-Unis.

